

M. LE PRESIDENT :

Je voudrais remercier nos collègues, ce rapport est dense. Je remercie également nos services qui ont beaucoup travaillé. On peut les applaudir, ils ont travaillé dans l'urgence et d'une manière remarquable.

Je donne la parole à Alain Renard, puis Philippe Carreyre, Jacques Chauvet, Gilles Savary et Yves Lecaudey.

Alain RENARD :

En tant qu'élu du Nord Gironde qui a eu à connaître en 1999, d'une manière très concrète, la situation qu'a vécu l'ensemble de nos collègues du Médoc et du Sud Gironde, je voudrais réaffirmer notre solidarité, et la sensibilité que nous avons à la situation qu'eux-mêmes et les responsables professionnels vivent sur ce territoire.

Je voudrais d'abord évoquer une question qui a interpellé, pour ne pas utiliser un autre terme, l'ensemble des élus communaux ou de structures intercommunales qui ont des responsabilités de services sur le territoire en matière d'eau, d'assainissement, et aussi dans d'autres domaines, en matière d'action sociale notamment. C'est la question de la communication, la question de la connaissance, la question de l'information. Il se trouve qu'il y a quelques mois, nous avons été fortement sollicités pour participer, à l'échelle du Département, via notre Service Départemental d'Incendie et de Secours, au financement du dispositif ANTARES. Ce dispositif a vocation à sécuriser les relations radio électriques de communication entre services de secours, les pompiers, mais aussi la gendarmerie et la police. En première lieu, j'ai sollicité Monsieur le Préfet, puisque c'est une structure de sécurisation, de sécurité civile, pour que ce dispositif ANTARES, partant du fait que les communes, les habitants, nos concitoyens, ont contribué à son financement à travers l'impôt, puisse être mobilisé dans des circonstances exceptionnelles, comme celles que nous avons vécues pour la tempête, pour qu'il soit mis à disposition du terrain

Je pense, Monsieur le Président, chers collègues, que ce serait déjà le premier élément pour permettre aux élus de terrain que nous sommes, responsables de structures, en étant au fait de l'information, d'assurer au mieux la responsabilité qui nous a été confiée par nos concitoyens, et sur laquelle on a tant de facilité à se décharger lorsqu'au niveau de l'Etat la communication ne peut plus être présente sur le terrain.

La deuxième intervention se situe autour d'une analyse plus globale sur une compétence de ma vice-présidence, autour de l'eau et de l'assainissement. On constate, en effet, que sur le territoire départemental les communes ou intercommunalités en charge de ces questions ont été fortement contingentées de l'alimentation électrique des installations. Sur certains secteurs, on a pu constater que la cellule d'appui technique aux structures d'exploitation d'eau potable, en ayant travaillé en amont avec les communes ou les syndicats intercommunaux, a fait en sorte, dans des contrats de renouvellement d'affermage ou de définition des cahiers des charges par rapport à des régies, que soient prévus les moyens pour en garder la pérennité. Et grâce à un groupe électrogène intégré dans le contrat, on a fait que la rupture de fournitures disparaisse. Et là, je pense que le Conseil Général est dans le concret en apportant, par ce conseil technique, la capacité aux élus gestionnaires d'être encore plus pertinents. Même chose par rapport au SATESE, même en matière d'assainissement et au niveau des CATER. Je voudrais relever que le rôle des CATER, ainsi que des appuis techniques, l'espace rural, par rapport à l'hydraulique, a fait que les syndicats intercommunaux, qui s'étaient engagés dans une démarche autour de l'entretien des rivières et de la réfection sur la manière de gérer un certain nombre de situations vis-à-vis notamment des embâcles, font que l'efficacité des moyens à mettre à disposition leur permettra aussi de faire que les territoires concernés au niveau de la tempête, en secteur forestier ou non, pourront disposer d'un système hydraulique pertinent le plus rapidement possible, parce que les travaux seront mieux ciblés.

Le troisième point concerne la forêt. Les dispositions qui sont prévues au niveau de l'Etat ou des collectivités doivent concerner l'ensemble du massif forestier touché directement par la tempête, mais aussi l'ensemble de la filière forestière qui sera touchée par les conséquences de la tempête. Et je fais allusion par là même, d'une manière très concrète, au fait que le système de production forestier sur nos territoires des unités de transformation ne sont pas forcément dans les secteurs directement touchés par la tempête. Et dans la situation que nous vivons en 2009, et que nous avons connue en 1999 dans le Nord Gironde, nous constatons que les complémentarités d'action doivent être conduites à la fois sur les entreprises de la filière forestière qui sont dans le massif et hors du massif, parce que les solutions techniques, économiques, et les perspectives économiques dépendent d'une appréhension, si l'on peut dire, de l'ensemble de la filière. Depuis le sylviculteur jusqu'au transporteur de bois, au scieur, au transformateur. Et grâce aux actions que l'on a pu engager autour du bois énergie, autour des actions fondamentales sur la mobilisation de la ressource en bois au plus proche de l'utilisation en matière énergétique, en travaillant avec le Conseil Régional d'Aquitaine notamment et avec le service, des pistes peuvent déboucher sur des solutions à venir. Et par rapport à ces solutions, hier soir j'étais en assemblée générale d'un groupement forestier, et je crois qu'il est vraiment indispensable que l'on se repose les questions suivantes. Quelle forêt pour demain ? Quelles espèces et quelles variétés ? Quelle valorisation et quelle fonctionnalité ? Nous sommes directement touchés, nous, au Conseil Général, dans notre patrimoine puisque 20 000 m³ de bois sont à terre. Mais pour la reconstruction de ce massif, les professionnels de la forêt, les sylviculteurs, ont besoin que la recherche, les outils techniques, les compétences, soient tous mobilisés autour de cette prospective-là. Car la désespérance que l'on peut rencontrer au niveau du Sud Gironde, que l'on a pu rencontrer dans le Nord Gironde dans un autre contexte foncier et forestier, fait qu'aujourd'hui le devenir de cet espace rural est totalement dépendant de la capacité de mobilisation des compétences intellectuelles et économiques.

Le dernier point est autour du tourisme. Mon ami et collègue Jean-Luc Gleyze évoquait la situation que l'on peut rencontrer aujourd'hui dans le massif forestier du Sud Gironde, dans des secteurs qui sont touchés par la tempête. Je voudrais dire très clairement et très fermement qu'aujourd'hui l'économie touristique ne doit pas pâtir d'une image qui serait véhiculée de manière maladroite. Nos professionnels du tourisme sur le littoral aquitain, à l'intérieur de la Gironde, ont d'ores et déjà retroussé les manches, et ils sont opérationnels pour accueillir demain les visiteurs, les touristes en Gironde. Aujourd'hui, face à cette crainte, l'ensemble des acteurs du tourisme nous disent très clairement qu'il faut être sereins par rapport à la saison à venir. Nous avons capacité, nous avons compétence, nous avons la volonté à faire que l'économie touristique, deuxième chiffre d'affaires pour la Gironde, soit une des composantes de la perspective d'avenir pour l'ensemble des territoires girondins. En matière touristique, qu'il soit dit, haut et fort, que les professionnels du tourisme, les collectivités, qui sont sur le littoral et à l'intérieur de la Gironde, sont sur le pied de guerre avec les bras grands ouverts pour assurer la prochaine saison touristique.

Le travail que l'on conduit est un travail fait en liaison avec le Conseil Régional d'Aquitaine, la communication autour de ce qui se passe au niveau du tourisme, au niveau de la forêt, au niveau de la recherche, au niveau des perspectives d'avenir. Ce travail-là ne peut être qu'un travail collaboratif entre les collectivités, et en l'occurrence les frontières, face à la tempête, ont vocation à sauter. Je vous remercie.

Applaudissements

M. LE PRESIDENT :

Je remercie notre collègue Alain Renard et ses explications très pertinentes.

Jacques CHAUVET :

J'interviendrai rapidement pour ne pas alourdir le débat. Je ne parlerai volontairement que de la filière ostréicole et de la pêche, vous vous en doutez.

Tout d'abord, Monsieur le Président, je ferai des remerciements au Conseil Général et aux services pour votre réactivité, pour prendre en compte le risque majeur qu'il y avait sur les parcs ostréicoles notamment. Il y avait urgence en effet pour sauver, et je dis bien sauver, le naissain et les jeunes huitres. Vous parliez de solidarité, il y en a eu beaucoup aussi sur les ports départementaux, pour permettre à chaque professionnel de repartir sans délai, remettre en état les exploitations, et préparer le marché du week end suivant. Les services municipaux, les pompiers, même l'armée, les services EDF, ont largement participé à la remise en état des exploitations.

Enfin, en complément de l'action du Conseil Général, une autre a été menée avec les syndicats ostréicoles des ports de Gujan Mestras et de La Teste de Buch et l'aide financière de la COBAS, pour aider plus particulièrement les toutes petites exploitations ostréicoles, où le chef d'exploitation, fatigué et las de toutes ces catastrophes à répétition, n'avait ni la force de recruter, ni la capacité de payer le personnel intérimaire et encore moins de faire l'avance des frais de personnel. Aujourd'hui, tout n'est pas parfait, mais l'essentiel a été fait ; tout le

monde travaille dans de bonnes conditions et une bonne partie des parcs ostréicoles sont aujourd'hui à niveau. Je vous remercie.

Applaudissements

M. LE PRESIDENT :

Je remercie notre collègue Jacques Chauvet.

Philippe CARREYRE :

Depuis un certain temps, nos territoires ruraux, sous prétexte d'un faible nombre d'habitants, voient les services publics se retirer petit à petit : la perception, La Poste, un défaut d'investissement de la part de France Télécom. Nos populations locales admettent mal ces suppressions, alors qu'une évolution démographique importante se situe sur cette zone. Dans le même temps, cette semaine, comble d'un beau paradoxe, l'Etat cherche à concentrer toutes les difficultés sur notre secteur du Sud Gironde. La décharge de déchets ultimes de la Société Decons à Guillos est relancée. Pour la ligne à grande vitesse, on a eu cette semaine une réunion à la Cité Administrative pour expliquer les différents tracés, alors que notre territoire est vraiment meurtri. Et le doublement dans la canalisation de gaz TIGF qui, là aussi, est un projet qui va créer une nouvelle trouée dans notre territoire dévasté.

Face à ce constat, je tiens à remercier le Conseil Général, notamment les équipes du pôle routier qui, dès le lendemain matin, oeuvraient sur le territoire pour permettre le dimanche à midi que tous les axes routiers départementaux soient réouverts et sécurisés. Je tiens à les en remercier. Sans moyen de communication, les services se sont déplacés sur le terrain pour nous tenir informés et pour avoir une discussion avec tous les maires du secteur. Je fais vraiment des remerciements appuyés à tous les services.

La qualité de vie, la beauté des paysages était l'apanage de nos territoires, la tempête du 24 janvier vient de balayer ce à quoi nous étions le plus attachés. Tout à l'heure on a beaucoup parlé de ERDF. Il serait judicieux aussi de parler de France Télécom. Depuis dix ans, depuis que l'entreprise est privatisée, nous n'avons plus d'investissement sur le réseau filaire. Même les zones couvertes en ADSL sur notre zone par le réseau filaire fonctionnaient mal. Maintenant, nous avons vu à ce jour très peu de moyens arriver. 10 % de la population de mon canton n'ont toujours pas le téléphone, même les personnes en grave difficulté, sous assistance respiratoire. Hier soir le directeur général adjoint de France Telecom disait qu'il n'avait pas de moyens humains, pas de moyens techniques, et qu'il était en rupture de stock. Je voudrais faire ressortir cela ; c'est très grave, parce que nous nous retrouvions dans le noir, certes, mais sans aucun moyen de communication. Il y avait un gros manquement, du fait de la privatisation et du manque de moyens de France Télécom et du défaut d'investissement sur ces dix dernières années.

Malgré tout, que ce soit au niveau d'ERDF et au niveau France Télécom, je tiens à remercier les équipes qui, à l'inverse de leur hiérarchie, ont réalisé des travaux pour permettre de trouver des solutions au plus vite.

Au niveau industriel, la catastrophe économique, pour faire une comparaison avec 1999, est plus étendue. En 1999, seuls les volumes de gros bois avaient été touchés. Cette fois-ci, au niveau des peuplements, diverses essences ont été touchées, les feuillus, les acacias, les chênes, alors qu'ils n'ont pas de végétation, les peupliers, toutes les essences ont été saccagées. Mais le plus grave, vous avez même des essences comme le pin maritime, des plantations postérieures à la tempête de 1999, faisant partie du plan de reconstruction, sont à terre. Vous avez des peuplements de sept-huit ans qui sont à terre, alors que normalement la durée moyenne est de 40 ans. Cela montre peut-être la fin de l'ère Brémontier, et il va falloir qu'il y ait une recherche importante au niveau forestier. Je suis de l'avis de Jean-Luc Gleyze, on ne peut pas laisser ce territoire dans l'état actuel des choses, mais il faut au plus vite qu'il y ait une recherche poussée. Un grand-père me disait dernièrement sur mon territoire : "Tu vois, Philippe, on a fait pousser des pins plus vite, on a regardé le tronc et le haut, mais on n'a pas regardé les racines".

Au niveau de la recherche, il faut une mobilisation forte avec de réels moyens pour trouver une autre solution, et pour permettre à nos territoires de revivre. Il y a aussi un gros problème économique, et je pense que le Conseil Général a bien appréhendé les choses, toute la partie reboisement sylvicole est touchée. Mardi, un jeune de 25 ans venait me rencontrer, il a fait construire récemment, il en était au premier remboursement de ses mensualités de crédit, et il vient de recevoir une lettre de licenciement car toute la filière de reboisement ne peut plus reboiser, les sylviculteurs ne croient plus en l'avenir. Partant de ce principe, toutes les entreprises qui avaient des carnets de commandes pleins ont été obligées de constater les défections des propriétaires forestiers. C'est aussi très important. Sur mon secteur, vous avez beaucoup de petits propriétaires forestiers, qui avaient un complément de retraite agricole, pour la plupart MSA, avec une petite propriété forestière qui dégagait 3 à 5000 € l'an de vente de bois et qui n'auront plus ce complément de ressources. Gardons en mémoire qu'en 1999, les aides de l'Etat et européennes faisaient référence à des superficies minimales de propriétés ; ces personnes-là n'ont pas eu droit aux aides en 1999 et maintenant elles n'ont plus aucun patrimoine. Il faudra quand même le prendre en considération.

Une dernière image, pour résumer la situation et faire bref. J'ai un voisin qui a deux moutons sur un terrain de 3000 m². La situation économique est telle que si l'on demande à ces deux moutons qui entretiennent bien ces 3000 m² d'entretenir 300 hectares. Je doute fort qu'ils arrivent à accepter cela ; il y aura de la broussaille, ils auront malheureusement des problèmes de digestion. Je vous remercie.

Applaudissements

M. LE PRESIDENT :

Je remercie notre collègue Philippe Carreyre.

Gilles SAVARY :

Je vais essayer d'être bref, simplement pour vous rendre compte de la réunion qui a été convoquée par Monsieur François Fillon, Premier Ministre, à laquelle j'assistais pour le compte de Philippe Madrelle jeudi soir. C'était une réunion qui faisait le bilan de la situation

et qui essayait de remonter, de la part des élus locaux, essentiellement des départements en alerte rouge météo, plus des Présidents des Régions Languedoc Roussillon, Midi Pyrénées et Aquitaine, auprès du Premier Ministre les problèmes qui subsistaient. De l'avis général, c'est surtout l'énorme dépendance électrique aujourd'hui de nos concitoyens et de nos communes qui a été mis en exergue, avec les très grandes difficultés de coordination des équipes de ERDF ; non pas leur engagement, mais les difficultés de coordination, du fait, de la part de la plupart des élus locaux, que l'on a desserré le maillage territorial au profit de centres de décisions beaucoup plus éloignées, qui rendent la coordination opérationnelle de terrain beaucoup plus complexe. Il a été cité des exemples où des équipes d'ERDF étaient en panne d'ordre pendant une demi journée et ne pouvaient pas prendre la moindre initiative.

Pour autant, le Président d'ERDF, qui était là, nous a expliqué qu'il a mobilisé 2300 groupes électrogènes, 300 salariés des filiales européennes, 900 kilomètres de câbles. Sur le câble, c'est assez fascinant ; ce qui a été consommé en trois jours c'est la consommation annuelle de câbles par ERDF. Ils se sont trouvés en rupture de production, et ont donc dû faire appel aux stocks des pays européens voisins et de la Tunisie. Pour les câbles, ils ont relancé ces derniers jours une chaîne de fabrication française. Ils ont mis en place également douze hélicoptères, trois Airbus et la rotation de 550 camions pendant la période.

Le Président d'ERDF a avoué lui-même qu'il y avait sans doute un dispositif à améliorer, quant à la capacité de coordination des équipes de terrain. En particulier, ont disparu des gens qui connaissaient parfaitement le milieu local et les implantations. Ils ont un Contrat de Plan avec l'Etat qui les oblige à raccorder 90 % des foyers sous cinq jours, par n'importe quel moyen, y compris les groupes électrogènes. Et le directeur a été obligé d'avouer devant le Premier Ministre que des foyers landais jeudi soir n'étaient toujours pas raccordés.

La question a porté sur les assurances. Madame Christine Lagarde, qui était présente, nous a expliqué qu'elle avait obtenu de la part des assureurs des procédures accélérées, en particulier pour tout ce qui se trouve en dessous du seuil d'expertise, 2000 € pour les privés et les particuliers, 3000 € pour les entreprises. Il y a eu 500 000 sinistres sur l'ensemble des départements touchés, mais la moyenne du sinistre est relativement faible, 1 300 € par sinistre. L'indemnisation devrait se faire dans les trois mois pour ceux qui sont en deçà du seuil d'expertise, les assurances s'étant déclarées prêtes à des avances, à défaut de production de devis et de facture pour certains cas particuliers. 7 % des habitations seulement sont au-dessus du seuil d'expertise, qui auront une procédure de plus de trois mois. Par contre, 37 % des automobiles et 3 % des entreprises.

Il a été précisé, à ma demande, que les ostréiculteurs seraient couverts par la procédure calamité agricole, qui monte les subventions jusqu'à 35 % ou 45 %, cela dépend du type de sinistre.

En ce qui concerne la filière bois, le Premier Ministre nous a expliqué qu'il était en train de faire le recensement des dégâts, et donc que la solidarité de l'Etat s'exprimerait, avec probablement plusieurs centaines de millions d'euros. Il a été établi que cela avait fait plus de dégâts qu'en 1999 chez nous, mais beaucoup moins qu'en France. En France on était à 140 millions de mètres cube en 1999, aujourd'hui au maximum nous sommes autour de 50 millions de mètres cube.

C'est vrai qu'il y a un problème de débouchés mais aussi moins de chablis qu'en 1999, même si nous ne l'avons pas ressenti comme tel sur le site. Il prévoit quatre types de mesure. D'abord, des préfinancements de nettoyage des parcelles, avec des garanties sur emprunts et si possible des bonifications d'intérêt. Deuxièmement, il prévoit du stockage des bois ; il aurait mobilisé déjà 250 hectares auprès du Ministère de la Défense en Aquitaine. Troisièmement des aides aux transports, avec d'abord des réactivations logistiques de trois gares bois, d'un port, et l'ONF est en charge de la recherche de marchés. Il a déjà trouvé un marché modeste, à l'échelle de ce qui est tombé, de 200 000 mètres cube en Inde. Enfin, évidemment un plan à sept ans devra être mis en place à partir d'un fonds, susceptible de le financer, de reconstitution, nettoyage, replantation.

Voilà ce qui a été proposé. On va réactiver les transports de poids lourds jusqu'à 72 tonnes, c'est un arrêté. Les stockages vont faire l'objet, pour aller rapidement, uniquement d'une déclaration et pas simplement d'une autorisation. Madame Chantal Jouanno, récente secrétaire d'Etat à l'Ecologie, a demandé également qu'il y ait des appels d'offres lancés sur de la production de plaquettes et de bois énergie, du moins des achats de bois énergie.

J'en termine par les communes, Madame Michèle Alliot-Marie, qui était présente, a été un peu plus sur la réserve. Je pense que les grandes collectivités risquent d'être sollicitées sur les dégâts communaux. Donc, il y a une déclaration départementale de catastrophe naturelle pour l'ensemble des départements qui étaient en zone rouge. Ceux qui étaient en zone orange c'est la procédure normale, plus longue, qui fait l'objet d'enquêtes administratives.

La première commission interministérielle va régler 60 % des dossiers qui ont été déjà déposés le 19 février, et il est envisagé par le Premier Ministre une mission d'inspection générale pour mettre en place soit des crédits spécifiques, soit une réservation sur le fonds de solidarité, créé par la loi de finances de 2008, pour financer les dégâts non assurables des communes, notamment sur la voirie, sur l'épuration. Pour les communes forestières, une aide budgétaire spécifique qui ressemblera à celle de 1999, c'est-à-dire pour les communes dont 10 % des dépenses de fonctionnement au moins sont couvertes par les recettes forestières, il y aura une aide de compensation dégressive, on ne sait pas quelle est la durée de la dégressivité, mais l'Etat interviendra pour amortir le choc.

J'en termine pour dire qu'il y a un nouvel outil, qui s'appelle le Fonds de Solidarité de l'Union Européenne. Je lui ai demandé de le saisir, d'ici le 4 avril ; c'est au Gouvernement de le saisir, donc cela rend les choses un peu difficiles pour nos collectivités locales. Par exemple ce fonds peut indemniser deux types de choses : d'une part les pertes privées, et donc les mesures de prévention-réparation immédiatement requises, les plus urgentes. Il les rembourse en subventions. L'objectif étant de ramener les choses à la normale. Il peut indemniser surtout les dommages publics qui portent sur tous les actifs, les infrastructures, appartenant à l'Etat et aux collectivités locales, et sur le coût des opérations et services d'urgence. Cela voudrait dire que pour les SDIS, cela a été exposé par Philippe Martin, Président du Gers, il y a eu des surcoûts avec des vacations, on devrait pouvoir y prétendre. Comme c'est l'Etat qui dépose le dossier, il ne faudra pas manquer de vigilance. Il faut envoyer la facture au Préfet pour lui dire que l'on veut de l'argent du Fonds de Solidarité de l'Union Européenne, sinon l'Etat va nous oublier et va simplement faire financer ses renforts.

Voilà chers collègues rapidement exposé ce qui a été présenté par le Premier Ministre. La réunion a duré deux heures quinze. Les membres du Gouvernement se sont montrés très attentifs, mais nous n'avons pas encore eu de décision définitive.

M. LE PRESIDENT :

Vous avez été le seul élu à soulever le problème de l'ostréiculture.

Gilles SAVARY :

J'étais presque le seul concerné. Dans les Landes, ils sont faiblement ostréicoles. C'est un dossier qui avait été oublié et j'ai tenu à le rappeler au Premier Ministre.

M. LE PRESIDENT :

Dans le Grand Sud-Ouest, il y a les charentais. En Gironde, c'est important pour notre collègue du canton de La Teste.

Jacques CHAUVET :

J'apprécie.

Henri LAURENT :

Très rapidement, un complément. On a vu dans les interventions l'importance de la communication, et je souscris tout à fait à la proposition de notre collègue Alain Renard de voir le réseau ANTARES devenir un moyen de sécurité, de communication, en cas de tempête. Il faut simplement remarquer que très rapidement le réseau ANTARES a été inefficace, puisque batteries à plat, pas de groupe électrogène, et qu'il a fallu, toute la technicité et la promptitude des services de secours, il faut s'en féliciter, pour remettre en route le réseau de communication analogique du SDIS. J'ai été témoin sur le Centre de Saint-Laurent de ce travail-là.